

(Ille-et-Vilaine), arrond. de Redon; pop. aggl. 213 hab. — pop. tot. 4,454 hab.

BAINS (LES), appelé aussi **AMÉLIE-LES-BAINS** ou **FORT-LES-BAINS**, village des Pyrénées-Orientales, à 31 kil. S.-O. de Perpignan; 1,800 hab. Fort bâti par Louis XIV en 1670.

BAINS DU MONT-DORE. V. MONT-DORE (les bains du).

BAÏO s. m. (ba-i-o). Bot. Nom malabar de l'arbre qui donne la casse. || On dit aussi **BAHO**.

BAÏOCASSES, nom d'un peuple gaulois de la 2^e Lyonnaise, dans le pays de Bayeux.

BAÏOCHELLO s. m. (ba-io-kèl-lo — mot ital.). Métrol. Pièce de deux baiques (environ onze centimes), usitée dans les États romains.

BAÏONISME s. m. (ba-io-ni-sme — du nom de *Baïon*). Hist. relig. Doctrine de Baïon, professeur de théologie à Louvain, dans le xvie siècle : c'était un composé de pélagianisme, de calvinisme et de luthéranisme.

BAÏONISTE s. m. (ba-io-ni-ste — rad. *baïonisme*). Hist. relig. Partisan du baïonisme, de la doctrine de Baïon. Au xviii^e siècle, les baïonistes se sont confondus avec les jansénistes.

BAÏONNETTE s. f. (ba-io-nè-te — rad. *Bayonne*, ville où cette arme fut d'abord fabriquée). Art milit. Arme pointue, ordinairement triangulaire, qui s'adapte au canon du fusil et peut se retirer à volonté. *Mettre, remettre la BAÏONNETTE. Croiser la BAÏONNETTE. Charger à la BAÏONNETTE. Enlever une redoute à la BAÏONNETTE. L'usage de la BAÏONNETTE au bout du fusil est de l'institution de Louis XIV; avant lui on s'en servait quelquefois, mais il n'y avait que quelques compagnies qui combattissent avec cette arme; le premier régiment qui eut des BAÏONNETTES et qu'on forma à cet exercice fut celui des fusiliers, établi en 1671. (Volt.) La balle est folle, la BAÏONNETTE est sage. (Souwarow.) Brave chevalier d'Assas, te voilà expirant sous cent BAÏONNETTES. (X. de Maistre.) Tous ces soldats de Napoléon, habitués à aller en aveugles à l'ennemi, croyez-vous qu'ils réfléchissent en brûlant une amorce ou en marchant à la BAÏONNETTE? (Alex. Dum.) La lame de la BAÏONNETTE est quadrangulaire en Autriche et triangulaire dans les autres États. (De Chesnel.)*

Partout la baïonnette et les longs feux roulants
Des fougueux mamelucks arrêtent les élan.

... Que la baïonnette homicide
Au-devant de vos rangs étincelante, avide,
Heurte les bataillons.

LA HARPE.

— Par ext. Fantassin, soldat d'infanterie : *Régiment de deux mille BAÏONNETTES. Les trois bataillons d'un régiment sur pied de guerre montent jusqu'à trois mille BAÏONNETTES et plus. Quand le pouvoir est aux mains de ministres plus téméraires que fermes, pour allumer une révolution il suffit de la capsule d'une BAÏONNETTE intelligente. (E. de Gir.)* || Militaires en général : *Les BAÏONNETTES commencent à devenir intelligentes. (Mich. Chev.)* || Force armée : *Les hommes médiocres appellent volontiers les BAÏONNETTES à leur secours contre les arguments de la raison. (Mme de Staël.) Charles X eut tort d'employer les BAÏONNETTES au soutien des ordonnances. (Chateaub.) Ce qui est amené par les BAÏONNETTES étrangères est nécessairement odieux à une nationalité. (J. Favre.) Honte à la France, qui a subi un roi proclamé par les BAÏONNETTES étrangères! (G. Sand.) En fait de dictature, il n'y a de possible que celle des BAÏONNETTES. (Colins.)* || Ensemble des troupes d'un État, son armée : *Saintes BAÏONNETTES de la patrie, cette fleur qui plane sur vous, que nul œil ne peut soutenir, gardez que rien ne l'obscurcisse. (Michelet.)* || L'état pourrait solder le talent comme il le solda la BAÏONNETTE. (Balz.) La Pologne ne peut faire un mouvement sans avoir sur la poitrine les BAÏONNETTES de trois monarchies. (Taxile Delord.)

— Enlever, prendre quelque chose à la baïonnette, l'enlever, le prendre en combattant à la baïonnette : *La France produit les meilleurs grenadiers du monde pour prendre des redoutes à LA BAÏONNETTE. (H. Bayle.)* || Signifie aussi Obtenir quelque chose en triomphant rapidement des résistances : *Il a ENLEVÉ cet emploi à LA BAÏONNETTE. Il fallait ENLEVER le succès à LA BAÏONNETTE. (L. Gozl.)*

— *Baïonnette-sabre ou sabre-baïonnette*, Sabre que quelques régiments, comme les chasseurs de Vincennes et les zouaves, mettent au bout du fusil en guise de baïonnette : *Des BAÏONNETTES-SABRES. LA BAÏONNETTE-SABRE des zouaves a fait d'affreux ravages. (Illustr.)*

— **Encycl.** C'est une opinion généralement répandue que les premières baïonnettes furent fabriquées à Bayonne et que le nom même qu'on a donné à cette arme vient de cette circonstance. On lit dans une chronique du midi de la France : « Ce fut durant le siège que Bayonne soutint, en 1523, contre les rois d'Angleterre et d'Aragon réunis, que les femmes de cette ville, se chargeant courageusement d'en défendre les remparts, inventèrent la baïonnette. » D'un autre côté, on montre dans les Basses-Pyrénées une position nommée la *Redoute de la baïonnette*, et la tradition rapporte que ce lieu fut ainsi nommé parce que, à une époque qui n'est pas bien

déterminée, les Basques ayant épuisé leurs munitions dans un combat contre les Espagnols, ne seraient parvenus à les repousser qu'en attachant leurs couteaux au bout de leurs fusils, et ce fait aurait ensuite donné l'idée d'une arme spéciale, d'une lame pointue fabriquée tout exprès pour être adaptée au fusil. Enfin, une dernière opinion, soutenue par le *Journal de l'armée*, fait remonter cette invention aux Malais de Madagascar, et ce seraient les Hollandais qui auraient emprunté à ces barbares l'idée de fixer une dague au canon des fusils, afin que cette arme ne restât pas inutile après qu'on s'en est servi pour faire feu. Comment démêler la vérité au milieu de toutes ces assertions si différentes? Une seule chose paraît certaine, c'est que la ville de Bayonne joue un rôle positif dans l'histoire de l'arme ou dans celle de son nom : si ce n'est pas à Bayonne que la baïonnette fut réellement inventée, c'est là au moins qu'elle dut être fabriquée pour la première fois avec une forme spéciale, et c'est là, en effet, qu'elle continua à l'être pendant très-longtemps. D'après le général Marion, la fabrication des baïonnettes à Bayonne ne remonterait qu'à l'an 1641, et Gassendi recule cette date jusqu'en 1671. Quoi qu'il en soit, nous pensons que baïonnette vient réellement de Bayonne, et non pas du mot espagnol *bayona*, gaïne, ni du terme roman *bayoneta*, petite gaïne, comme l'ont prétendu certains philologues, trop curieux d'étudier les transformations des langues pour laisser aux faits matériels l'influence qui leur appartient réellement dans la création des termes nouveaux.

Dans le principe, la baïonnette avait une forme bien différente de celle que nous lui connaissons aujourd'hui. On lit dans les *Mémoires* de Puysegur qu'en 1642 les soldats qui servaient dans la Flandre avaient des baïonnettes dont la lame, d'un pied de longueur, était ajustée à un manche de bois qui s'enfonçait dans le canon du fusil. En 1671, le régiment de fusiliers chargé de garder l'artillerie reçut des baïonnettes de ce genre, et, de 1676 à 1678, tous les grenadiers de l'armée en furent pourvus. Ce ne fut qu'en 1681 que l'on commença à fabriquer des baïonnettes à douille et à lame triangulaire, dont le modèle fut encore perfectionné en 1692 par le colonel Martinet, inspecteur d'infanterie sous Louis XIV. Il est aisé de comprendre l'importance de cette innovation, puisque jusqu'alors les fusils ne pouvaient plus être employés comme armes à feu dès qu'on avait introduit le manche de la baïonnette dans le canon, tandis qu'au moyen de la douille le canon, restant libre, pouvait être chargé de nouveau sans que la baïonnette fût retirée, et dès lors le fusil devenait réellement une arme double, propre à lancer des balles et à remplacer la pique ou l'épée, à la volonté du soldat. Les lames des baïonnettes furent d'abord plates; en 1738, les Suédois les remplacèrent par des lames triangulaires, et plus tard on fit usage des lames quadrangulaires en Autriche.

Aujourd'hui, la baïonnette ordinaire se compose de trois parties, qui se forgent séparément : la lame, la douille et la virole. La lame seule est en acier; elle est formée de trois faces évidées, dont une comprend toute la largeur de l'arme, et les deux autres les demi-largeurs, de manière à présenter une arête saillante, qui régnait dans toute la longueur. L'ouvrier qui forge la lame se sert de deux étaux, l'une pour la face la plus large, l'autre pour les deux faces formant l'arête. La douille se forge sur une enclume, où sont pratiquées deux gouttières demi-circulaires et deux rainures à queue d'aronde, dans lesquelles on fixe successivement les sept étaux nécessaires; on fait aussi usage de trois mandrins de diverses grosseurs, qu'on passe l'un après l'autre dans l'intérieur de la douille pour donner à l'ouverture le diamètre voulu. La virole est un anneau mobile qui joue autour de la douille et qui sert à fixer la baïonnette, quand un bouton qui tient au canon du fusil est entré jusqu'à l'extrémité d'une entaille que porte cette douille. Quand les trois pièces sont forgées et que la virole a été adaptée à la douille, on soude celle-ci à la lame, en ayant soin de courber une queue de fer destinée à former le coude de la baïonnette, puis on porte le tout au polissage, lequel s'opère au moyen de plusieurs meules; on brunit la pièce sur une roue de bois saupoudrée de charbon, et le dernier lustre se donne avec une autre roue de bois également saupoudrée de charbon. Le poids d'une baïonnette est de trois cents à trois cent dix grammes; son prix de revient est évalué à 3 fr. 62 c., d'après l'instruction du 6 juin 1835.

L'introduction de la baïonnette dans l'armement de l'infanterie a considérablement diminué l'importance de la cavalerie dans les grandes batailles. Les charges de cavalerie, si redoutables autrefois pour les troupes de pied qu'elles culbutaient et au milieu desquelles elles jetaient un effroyable désordre, deviennent impuissantes devant un mur de baïonnettes, contre lesquelles viennent se heurter les naseaux et la poitrine des chevaux; ceux-ci se cabrent, forment à leur tour un mur infranchissable pour les chevaux qui les suivent, beaucoup de cavaliers sont démontés, culbutés, et bientôt un feu nourri par des rangs dont les baïonnettes sont inoccupées, jette la mort parmi les cavaliers et les force à fuir. Les Français et les Prussiens sont les

deux peuples qui excellent dans le maniement de cette arme terrible; mais les Français surtout, dont toutes les autres nations reconnaissent la fougue indomptable, puisqu'elles la désignent sous le nom de *furia francese*, ont montré en maintes occasions que la baïonnette, maniée par un petit nombre de soldats valeureux, peut lutter contre le nombre et souvent même contre la puissance formidable du canon. Que de fois n'a-t-on pas vu, dans nos grandes guerres, une simple compagnie de fusiliers se précipiter sur une batterie, enfoncer ses baïonnettes dans la poitrine des artilleurs avant qu'ils aient pu mettre le feu à leurs pièces, s'emparer de ces pièces et les tourner ensuite contre l'ennemi qui avait compté les foudroyer de ses boulets et de sa mitraille!

Depuis une vingtaine d'années, on a un peu modifié la forme des baïonnettes pour certaines armes. Ainsi les zouaves et les chasseurs de Vincennes ont la baïonnette-sabre ou le sabre-baïonnette, qui, comme l'indique le nom, présente à peu près la forme d'un sabre; quand cette arme n'est pas fixée au canon du fusil, ils la portent à leur côté comme une arme de parade.

La baïonnette paraît être l'arme favorite du soldat français; elle va bien à sa *furia*, à sa bravoure audacieuse. « A la baïonnette! » est en quelque sorte un cri français, qui, dans des situations désespérées, a suffi pour rendre la victoire à nos armées à demi vaincues. Cette locution a même passé dans notre langue vulgaire : « J'enlèverai cela à la baïonnette! » dit-on, à propos d'un obstacle à surmonter et alors qu'il n'est nullement question de baïonnettes. Nous doutons même qu'une pareille extension du mot existe dans aucune langue, bien que presque toutes nous aient emprunté notre mot baïonnette. Nous pourrions citer une foule de circonstances où la baïonnette a fait des prodiges entre les mains de l'infanterie française : « Nous manquons de poudre, disait un soldat au brave Chevert au moment de livrer bataille. — Qu'importe, répondit Chevert, n'avons-nous pas la baïonnette? » A la bataille de Valmy, Kellermann, ayant formé ses bataillons en colonnes, s'écria : « Camarades, le moment de la victoire est arrivé : laissons avancer l'ennemi sans tirer un seul coup et chargeons à la baïonnette! » C'est aussi le langage que tint Dumouriez à ses volontaires républicains : « Voilà les hauteurs de Jemmapes et voilà l'ennemi, s'écria-t-il; l'arme blanche et la baïonnette, voilà la tactique nouvelle pour y parvenir et pour vaincre! » En 1801, près du moulin de La Volta, le général Dupont, avec 14,000 hommes, culbatta et mit en fuite 45,000 Autrichiens, en attaquant seulement à la baïonnette d'un bout de la ligne à l'autre. Ce fut encore bien autre chose pendant la campagne d'Italie de 1859 : la baïonnette fit des prodiges entre les mains de nos zouaves et de nos chasseurs, à Magenta et à Solferino. C'est au point qu'un brave officier autrichien, en voyant ses soldats fuir épouvantés devant les charges de la terrible baïonnette française, s'écria que ce n'était pas ainsi qu'on faisait la guerre, qu'il n'y avait là qu'une sorte de boucherie. Nous ne souscrivons pas, bien entendu, à cette opinion tout autrichienne. Nous sommes les premiers à gémir sur le sang répandu; mais, en fin de compte, à la guerre comme à la guerre. Quand deux armées sont en présence, c'est pour se donner autre chose que des coups de chapeau, comme à Fontenoy.

Terminons en appuyant cette petite digression de l'opinion de Charles XII, le prince le plus brave et le plus téméraire qui ait peut-être existé : « Mes amis, disait-il à ses soldats, joignez l'ennemi, ne tirez point, c'est aux poitrans à le faire. » Au reste, chez nous, aux yeux de la nation comme aux yeux de l'armée, l'arme blanche est la plus populaire, et le duel à l'épée, au sabre, à l'espada, a toujours joui dans l'opinion d'une plus grande faveur que le duel au pistolet.

— **Allus. hist.** *Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes.* Réponse foudroyante et célèbre que Mirabeau adressa au marquis de Dreux-Brézé, dans une circonstance solennelle, et que l'on peut considérer comme la formule de la Révolution qui allait éclater. L'immortel orateur faisait entrer audacieusement dans le domaine des faits accomplis le dogme de la souveraineté du peuple, qui n'avait semblé jusqu'alors qu'une utopie irréalisable, sortie du cerveau malade de Rousseau.

A peine les états généraux eurent-ils été réunis (mai 1789), que les sourdes dissidences qui existaient entre le tiers état et les deux ordres privilégiés éclatèrent énergiquement. Quoi qu'on en ait dit, les députés des communes étaient arrivés à Versailles avec la seule intention de demander les réformes dont on leur avait depuis longtemps la nation; ce furent les inqualifiables prétentions de la noblesse et du clergé qui perdirent la monarchie. Ces deux ordres se coalisèrent avec la cour contre le tiers état, dont les idées réformatrices ne pouvaient se réaliser qu'aux dépens de leurs privilèges, et ils le placèrent, pour ainsi dire, dans la nécessité de se soumettre et de s'avilir, ou de s'affirmer comme le véritable, le seul représentant de la nation. La noblesse et le clergé, repoussant toute assimilation de mandat, se refusèrent opini-

trément à une vérification générale des pouvoirs; ils prétendaient que, les ordres ayant une existence distincte, cette vérification devait se faire isolément. C'est alors qu'un député de Paris, Sieyès, fit décréter par le tiers état que la noblesse et le clergé seraient invités à se rendre dans la salle des états pour y assister à la vérification, qui aurait lieu *tant en leur absence qu'en leur présence*. Quelques jours après, dans la célèbre séance du 17 juin, les communes continuèrent leur marche hardie vers la Révolution, en se constituant en *Assemblée nationale*, décision par laquelle les députés du tiers, les seuls dont les pouvoirs fussent légalisés, se déclaraient les uniques représentants de la France. Cette énergie épouvanta les deux autres ordres, ainsi que la cour, qui ne vit que dans un coup d'Etat la possibilité de ressaisir la situation. Dans la séance royale du 23 juin, Louis XVI parut environné de l'appareil de la puissance, au milieu d'une nombreuse milice, et se vit accueilli par un morne silence. Il acheva de mécontenter l'Assemblée par le ton d'autorité qu'il mit dans son discours, et finit par enjoindre aux députés de se séparer. Le clergé et la noblesse obéirent; mais les députés du tiers, immobiles, silencieux, irrités des paroles de maître qu'ils venaient d'entendre et qui ne s'adressaient qu'à eux, ne quittèrent point leurs sièges. Ils restèrent quelque temps dans cette muette attitude. Tout à coup Mirabeau rompt le silence : « Messieurs, dit-il, j'avoue que ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie, si les présents du despotisme n'étaient pas toujours dangereux. Quelle est cette insultante dictature? L'appareil des armes, la violation du temple national, pour vous commander d'être heureux! Qui vous fait ce commandement? Votre mandataire. Qui vous donne des lois impérieuses? Votre mandataire, lui qui les doit recevoir de vous, de nous, messieurs, qui sommes revêtus d'un sacerdoce politique inviolable; de nous, enfin, de qui seuls 25 millions d'hommes attendent un bonheur certain, parce qu'il doit être consenti, donné et reçu par tous. Mais la liberté de vos délibérations est enchaînée : une force militaire environne l'Assemblée! Où sont les ennemis de la nation? Catilina est-il à nos portes? Je demande qu'en vous couvrant de votre dignité, de votre puissance législative, vous vous renfermiez dans la religion de votre serment; il ne nous permet de nous séparer qu'après avoir fait la Constitution. »

Le marquis de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies, voyant que l'Assemblée ne se séparait point, rentre alors dans la salle des séances et rappelle à Bailly, le président, les ordres du roi. Bailly lui répond : « Je vais prendre ceux de l'Assemblée. » C'est alors que Mirabeau s'avance, l'œil en feu, les lèvres frémissantes : « Oui, monsieur, s'écrie-t-il, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi; mais ce n'est pas à vous à nous les rappeler, vous qui n'avez ici ni voix, ni place, ni droit de parler. Cependant, pour éviter tout délai, allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des BAÏONNETTES! »

Ces paroles pétrifièrent l'envoyé, en même temps qu'elles électrisèrent l'Assemblée. Cette réponse fameuse a été contestée par le fils même du grand maître des cérémonies, quarante ans après, dans la séance de la Chambre des pairs du 15 mars 1833. Nous allons rapporter cette variante sans la faire suivre d'aucune réflexion. Contentons-nous de dire que cette protestation nous semble plus filiale qu'historique; et ajoutons que, s'il y a une variante, elle ne peut guère porter que sur ces deux expressions : *A votre maître... A celui qui vous envoie*. Mais encore ici la balance penche en faveur de la plus énergique de ces deux formes. C'est là, du reste, l'opinion de nos meilleurs historiens. « Les historiens du temps ont tous rapporté ce fait d'une manière plus ou moins inexacte. Mon père voulait, au retour du roi Louis XVIII, rétablir la vérité, mais ce prince lui demanda de n'en rien faire, et il se soumit à sa volonté. N'étant plus retenu par les mêmes considérations, je puis dire aujourd'hui comment les choses se passèrent. Mon père fut envoyé par Louis XVI pour ordonner à l'Assemblée nationale de se séparer : il entra couvert; tel était son devoir, puisqu'il parlait au nom du roi. De grandes clameurs se firent entendre à sa vue; on lui cria de se découvrir; mon père s'y refusa énergiquement. Alors Mirabeau se leva, et ne lui dit point : Allez dire à votre maître, etc., mais : *Nous sommes ici par le vœu de la nation; la force matérielle seule pourrait nous faire désespérer*. Mon père prit alors la parole, et, s'adressant à Bailly : Je ne puis reconnaître, dit-il, en M. de Mirabeau, que le député du bailliage d'Aix, et non l'organe de l'Assemblée. Puis il se retira quelques minutes après, et alla rendre compte au roi de cet incident. Voilà exactement, messieurs, comment les choses se passèrent; j'en appelle aux souvenirs des membres de cette Chambre qui siégeaient alors dans l'Assemblée nationale. »

La fameuse phrase de Mirabeau a passé dans la langue, et l'on y fait de fréquentes allusions; mais presque toujours en la parodiant :

« Blondeau (qui s'était présenté avec des femmes d'apparence suspecte dans un bal par